

APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Arrêté de la Commission

La présente est un arrêté de la Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle du Nouveau-Brunswick faite en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'apprentissage et la certification professionnelle.

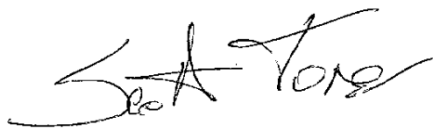
Titre **Tâches, activités et les fonctions de la profession désignée**

Catégorie :	Volontaire
Profession :	Monteur-ajusteur de charpentes métalliques
Numéro de l'arrêté de la Commission :	V068.1
Date de l'arrêté de la Commission :	le 17 janvier 2013
Date d'entrée en vigueur :	le 13 août 2014

CHAMP D'ACTIVITÉ DE LA PROFESSION

La profession de monteur-ajusteur de charpentes métalliques comprend

- (a) l'interprétation de dessins détaillés, de plans et d'autres devis communément employés dans la profession;
- (b) le réglage et la manœuvre des machines telles que perceuses, cisailles, presses à cintrer, laminoirs, laminoirs à cylindres cannelés, scies, meules, poinçonneuses et chalumeaux;
- (c) la manipulation des matériaux utilisés dans la profession au moyen d'élingues, de palans, d'équipements au sol, de treuils et de grues,
- (d) la fabrication de gabarits et de calibres et leur utilisation;
- (e) l'élaboration de profilés réguliers et irréguliers en tôle au moyen des méthodes des lignes parallèles, des lignes radiales et de la triangulation utilisées pour la réalisation des plans;
- (f) le montage et l'ajustement des éléments de charpentes métalliques tels que les poutres, profilés cannelés, piliers, poutres en treillis et poutres-fermes;
- (g) le découpage, la soudure par points et la préparation des rives de toutes les sortes de matériaux utilisés dans la profession de métallurgiste (ajusteur);
- (h) le préchauffage et le postchauffage des métaux pour éviter ou surmonter les tensions et les déformations éprouvées lors du soudage de composantes;
- (i) le montage et la vérification en usine des éléments fabriqués; et
- (j) l'exécution des contrôles et des vérifications de qualité pendant la réalisation des travaux et à leur achèvement.



Président
Commission de l'apprentissage et de la certification professionnelle